

Discours d'Isabelle GORCE, Première présidente de la cour d'appel de Bordeaux prononcé à l'occasion de l'audience de prestation de serment des auditrices et auditeurs de justice de la promotion 2025

Bordeaux, le 21.02.2025
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
Madame, messieurs les députés, monsieur le président de la commission des lois
Madame la sénatrice,
Monsieur le premier président de la cour de cassation, monsieur le procureur général près ladite cour,
Monsieur le procureur général honoraire, messieurs les membres du conseil supérieur de la magistrature,
Monsieur le conseiller du président de la République,
Monsieur le directeur des services judiciaires, Madame la directrice des affaires civiles et du sceau,
Madame, monsieur les premiers présidents des cours d'appel de Saint-Denis de la Réunion et Versailles ; Monsieur le premier président de la cour d'appel de Nancy, président de la conférence nationale des premiers présidents de cours d'appel,
Mme la procureure générale près la cour d'appel de Poitiers,
Monsieur le procureur financier,
Madame monsieur les présidents des tribunaux judiciaires de Bordeaux, et Meaux, Monsieur le président du tribunal judiciaire de Versailles, président de la conférence nationale des présidents des tribunaux judiciaires,
Madame, Messieurs les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Paris et de Bordeaux, Monsieur le procureur de la République

près le tribunal judiciaire de Perpignan, vice-président de la conférence nationale des procureurs de la République,
Général, commandant de la région de gendarmerie de la Nouvelle Aquitaine,
messieurs les directeurs zonaux et interrégionaux des services déconcentrés de l'Etat

Mesdames les directrices de l'école national de la magistrature et de l'école des greffes

Madame la présidente de la chambre régionale des commissaires de Justice

Madame la représentante de la présidente du conseil national des barreaux,

Madame le bâtonnier du barreau de Bordeaux, Monsieur le vice-bâtonnier,

Monsieur le président de l'école des avocats Aliénor,

Monsieur le doyen de la faculté de droit et sciences politiques de Bordeaux,

Monsieur le directeur de l'institut de criminologie et de droit pénal de Paris,

Mesdames et messieurs les membres du corps enseignant de l'ENM et des jurys de concours,

Chers auditrices et auditeurs de Justice, chers collègues

Mesdames, messieurs qui nous suivez notamment à distance,

Monsieur le ministre c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui à la cour, dans cette salle des pas perdue transformée pour la circonstance en salle d'audience sous le regard de Montaigne et de Montesquieu dont les statues nous enserrent d'un bout à l'autre de cette salle.

Vous étiez déjà avec nous l'année dernière, alors que vous étiez ministre de l'intérieur, pour cette audience historique en présence du président de la République. Historique car elle recueillait alors le serment de la plus grande promotion qu'ait jamais connue l'ENM depuis sa création, historique aussi parce que devant le nombre, la cour avait dû se transporter pour la première fois de son histoire au palais des congrès de Bordeaux, seule salle à même d'accueillir physiquement auditeurs et invités. Cette année, pour des raisons essentiellement budgétaires, vos proches, chers auditrices et auditeurs de Justice ne pourront suivre cette audience qu'à distance.

Mais vous serez encore très nombreux, puisqu'au nombre de 456, à prêter votre serment d'auditeur de Justice aujourd'hui et signer ainsi votre entrée dans la magistrature.

Ces promotions qui se succèdent depuis maintenant trois ans sont le fruit tangible des états généraux de la Justice lancés par le président de la République le 18 octobre 2021. Beaucoup de préconisations pour améliorer le fonctionnement de la Justice ont été formulées à cette occasion ; une loi de programmation et d'orientation a été votée le 20 novembre 2023 pour en

accompagner la mise en œuvre et renforcer substantiellement, notamment, les effectifs de magistrats et fonctionnaires en charge des services judiciaires.

Nous souhaitons bien entendu que la trajectoire budgétaire votée en 2023 puisse aller jusqu'au bout et nous permettre de voir les moyens de notre institution progresser dans les proportions qui ont été annoncées. C'est non seulement nécessaire pour le bien de celle-ci mais désormais indispensable au maintien de la motivation de tous les acteurs à conduire le changement.

Nous savons, Monsieur le Ministre, que vous soutenez cette trajectoire et nous vous en sommes gré ; dans ce contexte d'attentes fortes pour notre institution, votre présence ici aujourd'hui honore d'autant plus toutes les personnes présentes : l'école nationale de la magistrature, dont je salue à nouveau la directrice et l'ensemble du corps enseignant, cette nouvelle promotion de magistrats qui a fait son entrée à l'école il y a quelques jours... à distance, leurs proches et bien entendu la cour d'appel de Bordeaux.

Avant de céder la parole au procureur général, permettez-moi encore de saluer très respectueusement les deux plus hauts magistrats de France qui nous font également l'honneur de leur présence à Bordeaux. M le premier président, M le procureur général, en vos qualités de chefs de la cour de cassation, de présidents du conseil supérieur de la magistrature et de présidents du conseil d'administration de l'Ecole, vous avez pu échanger ce matin avec l'ensemble de la promotion ici même à Bordeaux ; votre présence à ce moment si solennel de leur entrée dans la magistrature est évidemment un symbole très fort en leur direction.

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

La cour vous remercie,

Chers auditrices et auditeurs de Justice,

Je recueille aujourd'hui pour la cinquième année consécutive le serment des auditeurs de justice et je l'avoue, si présider cette audience est, à titre personnel, à chaque fois un plaisir renouvelé, c'est également une grande responsabilité et aussi un questionnement sur le message qu'il est utile et pertinent, dans ce moment particulier, de faire passer à de jeunes professionnels qui nous rejoignent dans ce métier si passionnant mais tellement exigeant.

Alors j'ai eu envie de reprendre cette année, cette interpellation déjà un peu ancienne de Guy Canivet, premier président honoraire de la cour de cassation et ancien membre du conseil constitutionnel, dans un article qu'il avait écrit sur la gouvernance de la Justice :

Qui t'a fait juge ?

Qui t'a fait juge ? parce qu'il faut avoir conscience qu'on ne naît pas juge, on le devient pour paraphraser le philosophe Jean-Philippe Pierron. Parce que si elle procède d'abord de notre loi fondamentale, la constitution, la légitimité du juge, du magistrat plus généralement, dépend aussi de son savoir, de sa posture, de son accessibilité, du contrôle auquel il se soumet.

Et puis qui t'a fait juge ? est une question qui interroge la démocratie, car la justice est une composante essentielle de la démocratie.

A la faveur de la publicité du procès nous dit Guy Canivet, la Justice est lieu public d'expression, de défense et de satisfaction des droits et libertés de toutes natures, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. De ce fait, c'est un instrument essentiel de la démocratie (fin de citation). C'est pourquoi, son accessibilité, son organisation, sa performance, sa crédibilité sont autant de marqueurs de notre démocratie.

C'est pourquoi aussi, le contrôle exercé sur la déontologie des magistrats est-il si fondamental. Le juge rend la Justice au nom du peuple français, il n'est propriétaire ni de la loi, ni du pouvoir qu'il exerce ; il est comptable de son savoir, de sa posture professionnelle, notamment de son impartialité, de sa compréhension du monde, du contexte dans lequel s'insère sa décision. Il est comptable du débat, du contradictoire qu'il doit faire vivre, du respect de l'égalité des armes.

Il est donc en permanence sur la corde raide, il s'expose toujours au risque de rupture avec la société. Comme le dit encore Guy Canivet, je cite, la marge de pertinence de sa décision n'est pas large.

Admis désormais au sein de l'école de la magistrature vous aller cheminer pendant plusieurs mois vers le métier de magistrat et cette question, qui t'a fait juge ? sera au cœur de votre formation, comme... je l'espère pour vous... elle sera au cœur de votre réflexion personnelle et professionnelle tout au long de votre vie de magistrat.

L'école va vous accompagner dans l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être indispensables à l'exercice du métier ; vous allez découvrir que la science

et la technique juridiques, l'argumentation rationnelle, que vous avez apprises à l'université, seules, sont insuffisantes pour régler les conflits ; qu'il faut y ajouter beaucoup d'humanité, de générosité, d'ouverture d'esprit et de compréhension, de capacité de réflexion, qui relèvent de qualités personnelles qu'à n'en pas douter vous avez tous, mais auxquelles il faut associer une posture professionnelle. Cette posture s'acquiert et s'approfondit, s'affine, tout au long de la carrière.

C'est donc de cette posture singulière dont il va vous falloir faire l'apprentissage pour débiter dans vos fonctions. Vous serez accompagnés tout au long de votre formation, à l'école, puis en stage, par des collègues soucieux de transmettre l'excellence d'une profession, mais également conscients que la réalité quotidienne du métier est souvent rude, exigeante et parfois même déconcertante à ses débuts.

Vous faites votre entrée dans une institution fortement critiquée... souvent injustement, mais pas toujours, il faut bien le reconnaître. Même si elle a beaucoup évolué ces trente dernières années, force est de constater que notre institution n'a pas fondamentalement réussi à répondre aux attentes de nos concitoyens. Il faut dire qu'elle a été largement victime de sa gestion managériale par la loi, avec des réformes incessantes, en silo, tenant lieu de projet pour la Justice quand elles en accélèrent la désorganisation, elle a été victime de l'accélération du traitement de la justice pénale du quotidien au détriment des affaires civiles, familiales, sociales, elle a été victime de la dématérialisation chaotique des procédures, et disons-le aussi, elle a été victime d'une conception de l'architecture des palais de Justice qui n'a fait que contribuer, voire renforcer les cloisonnements de nos métiers.

Il nous faut relever collectivement le défi du retour de la confiance, la confiance de nos concitoyens bien sûr, mais aussi la confiance en nous. Et l'une des premières critiques ancienne, lancinante, insupportable même pour beaucoup d'entre nous, qu'il nous faut prendre à bras le corps, est celle du temps judiciaire.

Le chemin de la confiance n'est pas seulement une question de moyens, c'est aussi, et sans doute surtout, un défi de sens : à quoi servons nous si nous jugeons trop tard, plusieurs années après le crime, plusieurs années après un licenciement, plusieurs années après un sinistre.

Il nous faut trouver une articulation plus efficiente entre le temps long que génère le mouvement de complexification du droit qui nous invite à nous spécialiser toujours plus, à prendre le temps de juger, avec sérieux, les affaires

complexes ou à fort enjeux sociétaux, et le besoin de réactivité, de réponse rapide, le besoin de proximité et d'attention qu'expriment les justiciables.

Or nos organisations sont historiquement structurées, surtout au siège, sur la gestion du temps long et le traitement en silo des contentieux. Cela ne correspond plus aux besoins de réactivité et de transversalité qu'exige le traitement de certains contentieux comme celui, pour n'en citer qu'un que tout le monde appréhende désormais aisément, celui des violences intrafamiliales qui nécessite d'appréhender l'ensemble de l'équilibre familial dans lequel ces violences s'inscrivent et s'exercent.

C'est sans doute le plus grand défi qui attend notre institution : favoriser un traitement judiciaire plus horizontal, plus transversal non seulement entre le pénal et le civil, entre le siège et le parquet, mais aussi entre les différents juges qui interviennent encore trop souvent de façon morcelée pour traiter la situation de personnes qu'il faudrait à l'évidence aborder de façon plus globale.

Il nous faut également plus de fluidité dans le travail avec nos partenaires institutionnels, du ministère de la Justice notamment, mais aussi associatifs, et donner enfin une vraie place à l'amiable en lui permettant d'être immédiatement et plus systématiquement mobilisé pour régler les conflits.

On appelle cette manière de travailler, la justice résolutive de problèmes, une justice qui ne s'incarne pas dans une posture du commandeur mais dans un collectif de professionnels qui échange, partage des informations et décide en commun d'une stratégie. Quelle belle manière de définir la Justice, car c'est bien notre office ou au moins notre ambition que de régler les problèmes de nos concitoyens et plus généralement de notre société.

Mesdames et messieurs les auditeurs de Justice,

Vous voyez, vous aller vous trouver confrontés à un double enjeu, un enjeu de métier, à la fois intime et institutionnel, qui t'a fait juge ? et un enjeu de sens, quelle justice voulons-nous pour notre pays et comment voulons nous répondre aux besoins de nos concitoyens ?

Vous incarnez ici, à cet instant, très certainement une ère nouvelle pour notre institution ; vous serez les magistrats du développement du travail en équipe, du passage au zéro papier, du recours plus systématique à la conciliation et la médiation en matière civile, vous serez les magistrats de la confrontation avec les apports mais aussi les limites éthiques de l'intelligence artificielle.

En tout hypothèse, vous devrez garder le cap d'une justice moderne, ouverte, humaniste, inflexible sur la préservation de notre état de droit.

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur et de réussite dans l'exercice de vos fonctions. Restez ouverts, larges d'esprit, en éveil, c'est tout ce qui compte.

Mesdames et messieurs, je vais maintenant procéder au recueil de votre serment. Comme l'année dernière et compte tenu de l'importance de votre promotion, vous allez prêter serment tous ensemble dans un seul geste.

Je vous demande donc maintenant de vous lever.

Je vais lire la formule du serment après quoi vous lèverez la main et direz je le jure. Pour les besoins des photographes, nous vous remercions de garder quelques instants la pause.

Voici la formule du serment : ***je jure de garder le secret professionnel et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de Justice ;***

Levez la main et dites je le jure.

La cour vous donne acte de votre serment, vous donne acte, M le procureur Général de vos réquisitions et dit que du tout il sera dressé procès-verbal pour être versé aux minutes des actes de la cour.

L'audience est levée.

Mais je vous prie de bien vouloir rester à vos places pour entendre l'allocution du Garde des Sceaux.